

Tarif compte courant UBS.

Opérations de paiement et tenue de compte.

Pour la clientèle commerciale, les entreprises, les institutions de prévoyance professionnelle et les collectivités publiques. Valable à partir du 1^{er} janvier 2009.

Sorties de paiement				
Ordre électronique, sans formulaire	Paiements en CHF		Paiements en EUR	
	En Suisse	En Suisse	SEPA	Paiements en CHF/EUR (non SEPA) à l'étranger, paie- ments en autres monnaies étrangères en Suisse/à l'étranger
UBS e-banking via Internet/UBS Multimat				
– Par ordre de paiement	CHF 0.30	CHF 0.30	CHF 0.30	CHF 5.00
– Par ordre permanent	CHF 0.30	CHF 0.30	—	CHF 5.00
– Par ordre de paiement, ordre permanent avec étranger extra	—	—	—	CHF 10.00 frais de tiers compris
UBS e-banking via téléphone				
– Par ordre de paiement	CHF 2.00	CHF 4.00	—	CHF 10.00
UBS KeyDirect				
– Par ordre de paiement	CHF 0.30	CHF 0.30	CHF 0.30	CHF 5.00
UBS KeyLink				
– Par ordre de paiement	CHF 0.30	CHF 0.30	CHF 0.30	CHF 5.00
Recouvrement direct (LSV⁺)				
– Par débit	CHF 0.30	CHF 0.30	—	—
Virements de compte à compte Transfers de compte à compte sous le même numéro client	gratuit			
Ordres globaux	Pour les ordres globaux, les prix s'entendent par position.			

Sorties de paiement				
Ordre écrit, avec formulaire	Paiements en CHF	Paiements en EUR		Paiements en CHF/EUR (non SEPA) à l'étranger, paie- ments en autres monnaies étrangères en Suisse/à l'étranger
	En Suisse	En Suisse	SEPA	
UBS easy – Par bulletin de versement	CHF 0.50	—	—	—
UBS easy international – Par bulletin de versement	CHF 0.50	CHF 4.00	—	—
– Par justificatif de paiement IPI (International Payment Instruction)	CHF 2.00	CHF 4.00	—	CHF 10.00
UBS global – Par ordre de paiement	CHF 2.00	CHF 4.00	—	CHF 10.00
Ordre permanent UBS	CHF 0.50	CHF 2.00	—	CHF 5.00
Ordre individuel – Par ordre de paiement par lettre, téléphone, fax ou télex	CHF 20.00	CHF 22.00	—	CHF 25.00
Virements de compte à compte Transfers de compte à compte sous le même numéro client	gratuit			
Ordres globaux	Pour les ordres globaux, les prix s'entendent par position.			

Entrées de paiement				
Crédit sur un compte UBS	CHF 0.20	CHF 0.20	gratuit	CHF 0.20
Recouvrement direct (LSV⁺) Recouvrements via UBS KeyDirect ou Telekurs/SIC SA	CHF 0.20	CHF 0.20	—	—
Versements en espèces au guichet	selon coût			
Commission pour versement en espèces¹	Aucune pour les versements jusqu'à CHF 250 000 par trimestre. Au-delà, 1‰ par trimestre sur l'ensemble des montants versés.			
Utilisation du trésor de nuit	CHF 120 au minimum par année (TVA non comprise)			
Crédit global	Dans le cas d'un crédit global, les prix s'entendent par position.			

¹ Transactions soumises à une commission: versements en espèces au guichet (à l'exception des transferts de compte à compte sous le même numéro client, des encaissements de chèques au guichet et des extournes), ainsi que les versements au trésor de nuit.

Transactions exemptées de commission: l'ensemble des versements via UBS Bancomat plus.

Frais de tiers

Frais de tiers

La totalité des frais supplémentaires facturés par la Poste ou par les banques (frais de versement en espèces, de saisie ultérieure du montant, etc.) sera intégralement imputée au donneur d'ordre. Les frais de tiers occasionnés par les paiements à l'étranger peuvent fortement varier d'une banque à l'autre. Avec SEPA, vous avez l'assurance qu'aucuns frais de tiers ne sont perçus jusqu'à la banque du bénéficiaire.

Forfait garanti pour frais de tiers

Les paiements à l'étranger assortis de l'option «Tous les coûts à la charge du donneur d'ordre» sont facturés CHF 20. Ce forfait couvre la totalité des frais supplémentaires survenant au cours de l'acheminement jusqu'à la banque du bénéficiaire. Des frais supplémentaires ne sont facturés au donneur d'ordre qu'en cas de paiement sans indication de l'IBAN. Veuillez noter que certaines banques grèvent les entrées de paiements de leurs clients d'un prix d'encaissement. UBS n'a aucune prise là-dessus.

Paielements sans IBAN

En cas de passation d'un ordre de paiement transfrontalier en EUR sans l'IBAN à destination d'un pays de l'UE/EEE, les frais de tiers perçus par la banque du bénéficiaire sont facturés CHF 8 à titre forfaitaire.

Options de coûts en cas de paiement à destination de l'étranger

«Tous les coûts à la charge du donneur d'ordre»

Le donneur d'ordre prend en charge le tarif UBS ainsi qu'un forfait garanti pour les frais de tiers de CHF 20. Le bénéficiaire est crédité de la totalité du montant viré.

«Partage des coûts»

Le donneur d'ordre se voit imputer le prix UBS. Le bénéficiaire prend en charge les frais de tiers, qui sont déduits du montant viré.

«Tous les coûts à la charge du bénéficiaire»

Le bénéficiaire prend en charge le prix UBS ainsi que les frais de tiers, qui sont déduits du montant viré.

Formulaires

Bulletin de versement rouge UBS

CHF 0.20 par bulletin de versement

Autres frais

Etablissement et envoi de copies

CHF 10.00 par copie

Recherches auprès de La Poste (copie de BVRB) hors frais de tiers

CHF 15.00 par document

Recherches particulièrement fastidieuses sans faute de la banque

CHF 120.00 par heure

Confirmations de paiement

CHF 10.00 par confirmation par courrier
CHF 50.00 par confirmation par télécopie
(Condition: déclaration-téléfax avec UBS)

Ordre de paiement DTA séparé

CHF 2.00 supplémentaires par groupe de paiements

Tenue des comptes	
Tenue de compte courant	CHF 20.00 par trimestre (sociétés de domicile sur demande)
Ouverture d'un compte	gratuit (sociétés de domicile sur demande)
Boucllement de compte Trimestriel	gratuit
Boucllement de compte supplémentaire	CHF 20.00
Extrait de compte (sauf des frais d'envoi) Trimestriel Mensuel Hebdomadaire Journalier	gratuit gratuit CHF 0.50 par relevé CHF 120.00 par année
Commission de crédit pour compte courant²	0.25 % par trimestre
Agio/Disagio	Opérations d'espèces en EUR, USD, GBP sur un compte en mêmes monnaies: 1% du montant, minimum CHF 30. Montants à partir de CHF 50000 ou autres monnaies sur demande.

² Pour les découverts de compte non convenus en CHF, commission de crédit portant sur le solde débiteur le plus élevé, se réduisant à 50% du montant des intérêts débiteurs si la commission de crédit dépasse les intérêts débiteurs. Commission de crédit minimale CHF 5.

Remarque: UBS se réserve le droit de modifier les prix et les prestations en tout temps. De telles modifications sont communiquées au client de manière appropriée.